

Christophe Lavigne au tribunal : il ose s'armer contre les islamistes



Il y a peu Riposte Laïque ouvrait ses colonnes à Christophe Lavigne (1). Ce jeune homme de 26 ans avait été perquisitionné dès potron-minet par toute une escouade de gendarmes casqués et armés jusqu'aux dents. Dans son appartement les pandores découvraient trois armes dont deux carabines de petit calibre et un vieux fusil de chasse à canons juxtaposés. Les ennuis commencent ou plutôt continuent.

L'histoire, elle, a commencé il y a trois ans lorsque le jeune Lavigne un peu remonté par l'islamisation de notre pays balance un cocktail molotov sur un mur de la mosquée de Libourne. Le résultat est environ un mètre carrés de béton

noirci et aucune victime. La presse locale et les associations crient au scandale, la direction locale de la surveillance du territoire est sur les dents et met au taf ses meilleurs limiers. Un jour, en 2013 ceux-ci découvrent sur un des réseaux sociaux un appel à un attentat contre la mosquée de Vénissieux le tout signé non pas Furax mais Lavigne. Le dit sieur Lavigne avoue après 4 jours de garde à vue avoir jeté une bouteille remplie de liquide inflammable sur la mosquée de Libourne. Je rappelle que les faits s'étaient produits en août 2012 et que Mohamed Merah venait juste d'appliquer le Coran en dézinguant quelques juifs et mécréants. Dans ce climat, la dégradation d'un bien privé n'est pas retenue, l'affaire est considérée comme un acte terroriste, donc détention à la Santé en préventive puis procès à Paris. Trois ans de prison dont une partie aménagée sont obtenus ainsi que 2000 euros à la mosquée (Ça fait cher le kilo de peinture) et 500 euros pour les frais de Justice à verser chez les musulmans.



Si les actes de Christophe Lavigne sont répréhensibles, et il l'avoue lui-même idiots et irréfléchis, la sanction est démesurée. Un travail d'intérêt général eut largement suffi. Il suffit de consulter les rubriques « fait divers » pour savoir que cambriolages, braquages, violences et autres actes criminels sont rarement punis par de la prison ferme, y compris pour ceux qui sont abonnés aux tribunaux. Mais voilà, Monsieur Lavigne est radicalisé donc fiché S, il n'est pas un « droit commun », il a des idées politiques, il est l'homme à abattre.

Libéré mais sous contrôle judiciaire Christophe Lavigne

revient auprès de sa famille en Gironde, il suit une formation, recherche un emploi, fait des stages et entretient des relations avec de potentiels recruteurs. Insertion en voie de réussite, il a une proposition d'emploi et envisage de se marier. L'histoire aurait pu s'arrêter là mais, Monsieur Lavigne a la passion du tir sportif, il possède une licence de tir, ce qui n'est pas étonnant pour un ancien militaire ayant effectué deux séjours en Afghanistan. Alors il commande sur internet une petite carabine 22 LR et s'assure auprès du fournisseur que celui-ci effectue bien les démarches auprès de la préfecture. C'est sans compter la vigilance de cette dernière, il est en effet interdit de détenir une arme en ayant un casier judiciaire. Donc perquisition en grande tenue dès potron-minet et gros titre dans le canard local « Six mois de prison pour avoir caché un arsenal de guerre chez lui ».

(2)



Cazeneuve est content, il a enfin un terroriste radicalisé à se mettre sous la dent pendant que Salah Abdelslam est en fuite, son réseau aussi et qu'Europol signale la présence de 3 à 5000 terroristes en Europe. J'apprends qu'une cellule européenne va être créée pour coordonner les efforts des différentes polices. Il aura fallu attendre un an pour monter

cette structure, c'en est risible. Du coté de Marseille ou de Lyon on entend le crépitement des kalaschnikov au moins deux fois par semaine mais bon, c'est normal, c'est dans les coutumes des banlieues. Ce n'est pas forcément l'avis du quidam situé entre le caïd lourdement armé et l'objectif visé donc il y a en effet danger mais sommes toutes relatif. Notre effort de guerre se porte donc sur Dupont ou Durand.

Le ministère public a requis un an de prison ferme sans mandat de dépôt, les juges ont validé six mois fermes avec peine aménageable.

Le procureur adjoint : « Vous ajoutez du danger au danger ». Phrase pleine de bon sens, si vous êtes armés vous pourriez potentiellement blesser voire tuer votre agresseur et ça c'est pas gentil.

Philippe Legrand

(1) <http://ripostelaique.com/je-suis-le-mechant-girondin-chez-qui-les-policiers-ont-trouve-plein-darmes.html>

(2) <http://www.sudouest.fr/2016/02/24/son-arsenal-cache-lui-va-ut-six-mois-2282573-4743.php>